

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue au centre administratif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, 795, rue Melançon, à Saint-Jérôme, le 11 novembre 2014, et ce, à laquelle sont présents :

M. Jean-Pierre Joubert,	président
M. Serge Forget,	vice-président
M. Bruno Allard,	commissaire-parent
M. Alain DuHamel,	commissaire-parent
M. Éric Filiatrault,	commissaire
M. Robert Fugère,	commissaire
M ^{me} Linda Gagnon,	commissaire
M ^{me} Lucie Gagnon,	commissaire
M ^{me} Lison Girard,	commissaire
Mme Danielle Leblanc,	commissaire
M. Alain Leroux,	commissaire-parent
M. Martin Reid,	commissaire
M ^{me} Martine Renaud,	commissaire
M ^{me} Annie Taillon,	commissaire-parent
M ^{me} Manon Villeneuve,	commissaire

tous les membres du conseil des commissaires et formant quorum. M^{me} Lise Allaire, directrice générale, M. Michaël Charette, directeur général adjoint, M^{me} Guylaine Desroches, directrice générale adjointe et M^{me} France Trudeau, directrice générale adjointe sont présents. M. Rémi Tremblay, secrétaire général, agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié tel qu'il est requis par la loi aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jean-Pierre Joubert, président, ouvre la séance. Il est 19 h.

VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

MOT DU PRÉSIDENT

ASSERMENTATION DES COMMISSAIRES ÉLUS

ASSERMENTATION DES COMMISSAIRES-PARENTS

DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2014 (R-5105/SSGC)

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, de dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 septembre 2014.

Adopté

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2014 (R-5106/SSGC)

M. Martin Reid, commissaire, PROPOSE l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 septembre 2014.

Adopté

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (R-5107/SSGC)

M^{me} Martine Renaud, commissaire, **PROPOSE** l'adoption de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
 2. Vérification des présences et constatation du quorum;
 3. Mot du président;
 4. Assermentation des commissaires élus;
 5. Assermentation des commissaires-parents;
 6. Dispense de la lecture du procès-verbal de la séance du 23 septembre 2014;
 7. Adoption du procès-verbal de la séance du 23 septembre 2014;
 8. Adoption de l'ordre du jour;
 9. Parole à l'assemblée;
 10. Parole aux élèves;
 11. Remerciements aux commissaires sortants;
 12. Procédure d'élection relativement à la nomination de la vice-présidence de la commission scolaire;
 13. Nomination d'une présidence d'élection et de deux scrutateurs relativement à la nomination de la vice-présidence;
 14. Clôture de la période de mises en candidature pour la vice-présidence de la commission scolaire et résultat du scrutin;
 15. Nomination de la vice-présidence de la commission scolaire;
- PAUSE
16. Information par la directrice générale relativement à l'institution du comité exécutif;
 17. Institution du comité exécutif;
 18. Procédure d'élection relativement à la nomination des membres du comité exécutif;
 19. Nomination d'une présidence d'élection et de deux scrutateurs relativement à la nomination des membres du comité exécutif;
 20. Nomination des membres du comité exécutif;
 21. Nomination des commissaires aux divers comités permanents de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord pour l'année scolaire 2014-2015;
 22. Nomination des commissaires aux conseils d'administration des corporations sans but lucratif pour l'année 2014-2015;
 23. Désignation d'un représentant de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord au conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec;
 24. Déclaration d'intérêt des commissaires - personnes apparentées;
 25. Signataires aux comptes bancaires;
 26. Rémunération des commissaires;
 27. Signature des comptes de dépenses de la présidence;
 28. Dépôt du code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires;
 29. Échéancier du conseil des commissaires;
 30. Suivis aux questions diverses de la dernière rencontre;
 31. Questions diverses;
 - Conseil sans papier;
 - Parole aux élèves;
 32. Information du comité de parents;
 33. Information de la vice-présidence;
 34. Information de la présidence - nouvelles et courrier;
 35. Information de la direction générale;
 36. Tour de table – partage d'informations;
 37. Levée de l'assemblée.

La présidence est autorisée à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

PAROLE À L'ASSEMBLÉE

PAROLE AUX ÉLÈVES

REMERCIEMENTS AUX COMMISSAIRES SORTANTS (R-5108/DG)

CONSIDÉRANT QUE plusieurs commissaires ont décidé de ne pas se représenter aux élections du 2 novembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE d'autres commissaires ont tenté de se faire élire pour un autre mandat de quatre ans sans y parvenir, et ce, après minimalement plus de sept ans d'implication dans le monde de l'éducation;

CONSIDÉRANT QU'il est important de reconnaître le travail essentiel de ces hommes et de ces femmes qui ont investi plusieurs années au service du monde de l'éducation avec une implication indéfectible, et ce, malgré un mandat prolongé de trois ans;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Lison Girard, commissaire, de faire parvenir cette résolution à l'ensemble des commissaires sortants afin de leur offrir nos plus sincères remerciements pour les services rendus et leurs préoccupations constantes quant à la réussite des élèves de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord. De plus, nous leur souhaitons que s'ouvrent devant eux de nouveaux horizons afin que leurs qualités personnelles et dignes de mention puissent servir d'autres causes tout aussi nobles que celle de l'éducation.

Adopté

PROCÉDURE D'ÉLECTION RELATIVEMENT À LA NOMINATION DE LA VICE-PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION SCOLAIRE (R-5109/SSGC)

M^{me} Lison Girard, commissaire, PROPOSE d'accepter la procédure d'élection suivante :

1. Préambule

Le mandat de la vice-présidence du conseil des commissaires expire en même temps que son mandat en tant que commissaires.

2. Élection

Le président de l'élection recevra les propositions des mises en nomination pour la vice-présidence. S'il y a lieu, il y aura vote et publication des résultats.

3. Mises en nomination

Dès que le président de l'élection déclare un poste ouvert, il reçoit toutes les propositions de mises en nomination, au fur et à mesure de leur présentation.

Sur proposition d'une résolution adoptée à la majorité des voix, la période de mises en candidatures est close.

S'il n'y a qu'une seule personne pour un poste à combler, le commissaire proposé, s'il accepte, se trouve élu. S'il y a plus d'un candidat, le président de l'élection appelle le vote après avoir demandé à chaque candidat mis en nomination, commençant par le dernier, s'il accepte d'être mis en nomination.

4. Présentation des candidats

Dans le cas d'élection, chacun des candidats présente ses objectifs et sa motivation à présenter sa candidature.

5. Bulletin de vote

S'il doit y avoir un vote, le commissaire utilise, chaque fois, un bulletin de vote constitué d'une feuille sur laquelle est indiqué le nom de tous les commissaires ayant droit de vote.

6. Scrutin

Après la tenue du scrutin, le président fait rapport à l'assemblée.

Les propositions de mise en candidatures et la proclamation du candidat élu au poste de la vice-présidence doivent être faites en assemblée publique.

7. La présidence de l'assemblée

La présidence de l'assemblée peut faire des propositions pour des mises en candidatures.

La présidence de l'assemblée vote à chaque tour de scrutin.

8. La majorité absolue

Le candidat ne pourra être élu à la vice-présidence qu'à la majorité absolue. Pour être élu à la majorité absolue, il faut obtenir la majorité des votes en fonction du nombre de membres présents et ayant droit de vote au moment du vote (s'il y a 11 commissaires présents au moment du vote, il faut obtenir au moins 6 votes; s'il y a 8 commissaires présents au moment du vote, il faut obtenir au moins 5 votes, etc. On ignore les fractions).

9. Technique d'élimination

Advenant le cas où personne n'obtient la majorité absolue, la personne qui a le moins de votes après un tour de scrutin est automatiquement éliminée.

10. Cas particulier

Dans le cas où deux candidats ont le moins de votes, mais sont *ex aequo*, il y a un autre tour pour départager seulement ces deux candidats. S'il y a encore égalité des votes, la présidence de l'assemblée exerce son vote prépondérant pour départager seulement ces deux candidats. S'il y a plus de deux candidats dans cette situation, la présidence de l'assemblée se prononcera de façon à éliminer un candidat et provoquera *ipso facto* un autre tour pour départager seulement les deux autres candidats *ex aequo*.

Le processus plus haut établi devra être répété jusqu'à ce que la majorité absolue soit atteinte par l'un des candidats.

11. Examen des votes

Le président d'élection et les scrutateurs procèdent au dépouillement des votes.

12. Destruction des bulletins de vote

À l'expiration de cinq jours suivant la tenue de la présente procédure, le secrétaire général détruit les bulletins de vote.

Adopté

NOMINATION D'UNE PRÉSIDENTE D'ÉLECTION ET DE DEUX SCRUTATEURS RELATIVEMENT À LA NOMINATION DE LA VICE-PRÉSIDENTE (R-5110/SSGC)

Il est PROPOSÉ par M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, de nommer M. Rémi Tremblay, président d'élection et de nommer M. Michaël Charette et M^{me} Guylaine Desroches pour agir comme scrutateurs.

Adopté

CLÔTURE DE LA PÉRIODE DE MISES EN CANDIDATURE POUR LA VICE-PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION SCOLAIRE ET RÉSULTAT DU SCRUTIN (R-5111/SSGC)

M. Robert Fugère propose la candidature de M. Serge Forget.

M^{me} Manon Villeneuve propose la candidature de M^{me} Martine Renaud.

M. Serge Forget accepte d'être mis en nomination.

M^{me} Martine Renaud accepte d'être mise en nomination.

Conformément à la procédure d'élection adoptée, il est PROPOSÉ par M^{me} Linda Gagnon, commissaire, de clôturer la période des mises en candidature.

Adopté

NOMINATION DE LA VICE-PRÉSIDENCE DE LA COMMISSION SCOLAIRE (R-5112/SSGC)

CONSIDÉRANT l'article 155.1 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT la procédure d'élection retenue;

CONSIDÉRANT le résultat de vote tenu en application de ladite procédure;

Il est PROPOSÉ par M. Alain Leroux, commissaire-parent, de nommer M. Serge Forget à la vice-présidence de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord.

Adopté

INFORMATION PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE RELATIVEMENT À L'INSTITUTION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Pour information

INSTITUTION DU COMITÉ EXÉCUTIF (R-5113/SSGC)

CONSIDÉRANT l'article 179 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT les pouvoirs délégués au comité exécutif en vertu de l'article 181 de la Loi sur l'instruction publique et du règlement sur la délégation de pouvoir de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Linda Gagnon, commissaire :

- a) D'instituer un comité exécutif formé de cinq membres, ayant droit de vote, incluant la présidence de la commission scolaire en plus d'un commissaire représentant du comité de parents et, si le conseil des commissaires, éventuellement, en décide ainsi, d'un commissaire coopté.
- b) De fixer la durée du mandat des membres du comité exécutif à un an.

Adopté

PROCÉDURE D'ÉLECTION RELATIVEMENT À LA NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF (R-5114/SSGC)

Il est PROPOSÉ par M^{me} Lison Girard, commissaire, d'utiliser la procédure d'élection suivante :

Préambule

Le comité exécutif est formé du nombre de ses membres ayant le droit de vote que le conseil des commissaires détermine, dont la présidence de la commission scolaire, laquelle assume d'office la présidence du comité exécutif, d'un commissaire représentant du comité de parents et, si le conseil des commissaires en décide éventuellement ainsi, d'un commissaire coopté.

Mise en nomination

Le président d'élection invite les membres du conseil intéressés à siéger au comité exécutif à se manifester.

Présentation des candidats

Dans le cas d'élection, chacun des candidats présente ses objectifs et sa motivation à présenter sa candidature.

Bulletin de vote

S'il doit y avoir un vote, le commissaire utilise, chaque fois, un bulletin de vote constitué d'une feuille sur laquelle est indiqué le nom de tous les commissaires ayant droit de vote et vote pour le nombre de candidats correspondant au nombre de postes à combler.

Scrutin

Si le vote ne permet pas de départager des candidats pour un ou plusieurs postes à combler, on reprend le vote pour les candidats qui ont eu le même nombre de votes. S'il y a encore égalité des votes, la présidence du conseil des commissaires exerce un vote prépondérant pour combler un siège vacant au comité exécutif. Le vote devra être repris par la suite pour combler le ou les postes vacants à pourvoir, le cas échéant.

Proclamation des candidats

Après la tenue du scrutin pour l'ensemble des postes, le président d'élection fait rapport à l'assemblée.

Le dépôt de candidatures et la proclamation des candidats élus doivent être faits en assemblée publique.

Examen des votes

Le président d'élection et les scrutateurs procèdent au dépouillement des votes et annonce le résultat du scrutin.

Destruction des bulletins de vote

À l'expiration de cinq jours suivant la tenue de la présente procédure, le secrétaire général détruit les bulletins de vote.

Commissaire représentant du comité de parents

Le cas échéant, la même procédure d'élection pourra être utilisée par le conseil des commissaires pour nommer le commissaire représentant du comité de parents.

Adopté

NOMINATION D'UNE PRÉSIDENTE D'ÉLECTION ET DE DEUX SCRUTATEURS RELATIVEMENT À LA NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF (R-5115/SSGC)

Il est PROPOSÉ par M^{me} Lucie Gagnon, commissaire, de nommer M. Rémi Tremblay, président d'élection et de nommer M. Michaël Charette et M^{me} Guylaine Desroches pour agir comme scrutateurs.

Adopté

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF (R-5116/SSGC)

CONSIDÉRANT la résolution numéro R-5113/SSGC instituant un comité exécutif;

CONSIDÉRANT la procédure d'élection retenue par le conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT le résultat du scrutin;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Martine Renaud, commissaire de nommer les personnes suivantes comme membres du comité exécutif; M. Éric Filiatrault, M^{me} Lison Girard, M. Martin Reid et M^{me} Manon Villeneuve, en plus du président de la commission scolaire, M. Jean-Pierre Joubert, d'un commissaire représentant du comité de parents, M. Bruno Allard, et d'un commissaire coopté, si le conseil des commissaires, éventuellement, en décide ainsi.

Adopté

NOMINATION DES COMMISSAIRES AUX DIVERS COMITÉS PERMANENTS DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2014-2015 (R-5117/SSGC)

Il est PROPOSÉ par M. Alain Leroux, commissaire-parent, de nommer les personnes suivantes aux comités permanents de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord pour l'année scolaire 2014-2015 :

Comité de gouvernance et d'éthique :

M^{me} Linda Gagnon, commissaire
M. Alain Leroux, commissaire-parent
M^{me} Manon Villeneuve, commissaire

Comité de vérification :

M. Alain Duhamel, commissaire-parent
M^{me} Martine Renaud, commissaire

Comité des ressources humaines :

M. Serge Forget, commissaire
M^{me} Lucie Gagnon, commissaire
M^{me} Lison Girard, commissaire
M^{me} Danielle Leblanc, commissaire
M^{me} Annie Taillon, commissaire-parent

Comité consultatif de transport des élèves :

M^{me} Linda Gagnon, commissaire
M^{me} Lison Girard, commissaire
M^{me} Manon Villeneuve, commissaire (substitut)

Comité sur le recours d'un élève ou de ses parents en vertu des articles 9 et ss. de la LIP :

M^{me} Lucie Gagnon, commissaire
M^{me} Manon Villeneuve, commissaire
M. Bruno Allard, commissaire-parent (substitut)
M^{me} Martine Renaud, commissaire (substitut)

Comité conjoint tripartite piscine École polyvalente Lavigne (Ville de Lachute – Commission scolaire Sir-Wilfrid Laurier – Commission scolaire de la Rivière-du-Nord) :

M^{me} Manon Villeneuve, commissaire
M^{me} Martine Renaud, commissaire (substitut)

Comité de gestion CFTR :

M. Martin Reid, commissaire

Comité *Bourses de vie étudiante* :

M^{me} Lison Girard, commissaire
M^{me} Manon Villeneuve, commissaire

Adopté

NOMINATION DES COMMISSAIRES AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION DES CORPORATIONS SANS BUT LUCRATIF POUR L'ANNÉE 2014-2015 (R-5118/SSGC)

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Danielle Leblanc, commissaire, de nommer les personnes suivantes aux conseils d'administration de corporation sans but lucratif pour l'année scolaire 2014-2015 :

CFER :

M^{me} Manon Villeneuve, commissaire
M^{me} Lucie Gagnon, commissaire (substitut)

TRICENTRIS, centre de tri :

M^{me} Martine Renaud, commissaire
M^{me} Lison Girard, commissaire (substitut)

CREPS :

M. Robert Fugère, commissaire

Fondation de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord :

M^{me} Linda Gagnon, commissaire
M^{me} Manon Villeneuve, commissaire

Adopté

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD AU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC (R-5119/SSGC)

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, de nommer M. Jean-Pierre Joubert, président, pour représenter la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord au conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec et de désigner M. Serge Forget comme substitut.

Adopté

DÉCLARATION D'INTÉRÊT DES COMMISSAIRES - PERSONNES APPARENTÉES

Pour information

SIGNATAIRES AUX COMPTES BANCAIRES (R-5120/SRF)

CONSIDÉRANT les élections scolaires tenues le 2 novembre 2014;

CONSIDÉRANT le changement de présidence de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, à la suite de ces élections;

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir deux signataires en tout temps sauf pour les traites et les mandats bancaires où une seule signature est requise;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, de nommer comme signataires, M. Jean-Pierre Joubert, président, M^{me} Lise Allaire, directrice générale et M^{me} Nicole Lemay, directrice du Service des ressources financières de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, et ce, dans toutes les devises nécessaires aux opérations courantes de la commission scolaire. Cette modification prendra effet le 7 novembre 2014.

Adopté

RÉMUNÉRATION DES COMMISSAIRES (R-5121/DG)

CONSIDÉRANT que le décret 707-2014 prévoit :

- un montant de base de 1 238 \$ multiplié par le nombre de commissaires avant les élections du 2 novembre;
- un montant de 2 476 \$ multiplié par le nombre de commissaires après les élections du 2 novembre;
- un montant de 1 664 \$ multiplié par le nombre de commissaires au comité exécutif avant les élections;
- et ainsi de suite;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au conseil des commissaires de décider de la répartition de cette enveloppe entre ses membres;

CONSIDÉRANT qu'il y aura un nouveau décret à partir du 1^{er} juillet 2015 puisque celui-ci prévoit une transition quant au nombre de commissaires suite aux élections en cours d'année scolaire le 2 novembre dernier;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Lison Girard, commissaire, de répartir cette enveloppe selon les critères en vigueur avant les élections de novembre et de se donner le temps d'ici le 30 juin 2015 d'analyser d'autres modes de répartition et d'en définir un qui conviendra à la majorité des membres du conseil élus le 2 novembre dernier pour la prochaine année scolaire 2015-2016.

Adopté

SIGNATURE DES COMPTES DE DÉPENSES DE LA PRÉSIDENTE (R-5122/SSGC)

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Linda Gagnon, commissaire, de nommer M^{me} Martine Renaud et M^{me} Lison Girard pour signer les comptes de dépenses de la présidence.

Adopté

DÉPÔT DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLE AUX COMMISSAIRES

Pour information

ÉCHÉANCIER DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

Pour information

SUIVIS AUX QUESTIONS DIVERSES DE LA DERNIÈRE SÉANCE

QUESTIONS DIVERSES

- Conseil sans papier. Ce point est apporté par M^{me} Martine Renaud.
- Parole aux élèves. Ce point est apporté par M^{me} Martine Renaud.

INFORMATION DU COMITÉ DE PARENTS

INFORMATION DE LA VICE-PRÉSIDENTE

INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE - NOUVELLES ET COURRIER

INFORMATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

TOUR DE TABLE - PARTAGE D'INFORMATIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (R-5123/SSGC)

M^{me} Linda Gagnon, commissaire, PROPOSE la levée de la séance. Il est 22 h 45.

Adopté

Président

Secrétaire